

J'ai encore un autre petit problème à signaler au ministre. C'est une question litigieuse dans bien des municipalités. Je songe à la fluoruration de l'eau. Nous savons tous qu'il y a probablement des toqués qui défendent le pour et le contre de cette question, mais je pense que la population canadienne serait heureuse d'obtenir une réponse catégorique à ce sujet de la part du ministre. Je crois que les Canadiens ont grandement confiance dans les renseignements que communique le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je me suis enquis auprès d'un ancien ingénieur de London. C'est la question qu'a discutée à London, le 26 avril dernier, la succursale ontarienne de l'Institut canadien du génie. Il y avait là tout un groupe de gens, de citoyens et de médecins intéressés, et plusieurs questions ont été posées. Je n'entrerai pas dans les détails, me contentant de dire qu'on a exposé des arguments pour et contre cette idée. Ce qui m'a renversé c'est le fait que moins d'un pour cent de l'eau traitée par les municipalités atteint effectivement les gens auxquels elle est destinée. Autrement dit, on se sert de l'eau traitée aux fluorures pour laver les automobiles et la vaisselle. Moins d'un pour cent de cette eau parvient jusqu'à l'enfant à qui elle doit aider à conserver ses dents. Il paraît que nous tirons le fluor d'aliments naturels tels que le lait, les œufs, le beurre, le fromage, les foies de poulets, etc., tandis que les fluorures synthétiques sont un sous-produit de l'industrie de l'aluminium. Sans entrer dans les détails, je voudrais simplement citer deux alinéas du compte rendu de la réunion tenue à London. M. W. M. Veitch, ingénieur municipal, a posé à l'assemblée la question suivante:

Toute cette question m'intrigue. Il semble que nous ne pouvons pas obtenir de réponse à nos demandes de renseignements et, si nous insistons, on nous traite de "maniaques". Il existe, sans doute, des "maniaques" qui parlent de façon saugrenue de sabotage communiste, de mort aux rats, de maladies mentales et physiques attribuables à la fluoruration de l'eau, et même de stérilité.

Si le gouvernement en vient à la conclusion que la fluoruration de l'eau est la seule méthode d'application et que la dépense est justifiée, il doit alors affirmer qu'une eau pure est une eau qui doit être verdunisée et renfermer une partie de fluor par million, soit sous forme naturelle soit sous forme synthétique.

Beaucoup de doutes seraient dissipés et ceux qui se méfient de ces plans pourraient savoir s'ils doivent les approuver ou non.

M. Knight: Monsieur le président, j'avoue bien franchement que mon but est d'occuper le temps de la Chambre jusqu'à dix heures étant donné que cinq minutes me suffiront; cependant, un de mes collègues désire parler

plus longuement. De fait, je ne me proposais pas de prendre la parole du tout.

J'ai écouté certains arguments et certaines citations qu'ont empruntés à mon chef des députés qui s'opposent à ce qu'on appelle la médecine d'État mais que je préfère appeler l'assurance-santé nationale. Un des premiers arguments que j'ai entendus est celui qu'a exposé le ministre lui-même quand il a affirmé, sans trop insister peut-être, qu'un des plus graves inconvénients à l'égard de l'établissement d'un programme d'assurance-santé nationale c'est que nous vivons sous un régime fédératif. Je reconnais sans hésiter qu'il est plus difficile d'établir un système national d'assurance-santé sous un régime fédératif mais, une fois ce régime établi, il donnerait d'aussi bons résultats qu'un système mis en vigueur sous un régime unitaire comme celui de la Grande-Bretagne. C'est un point qu'il est nécessaire d'élucider.

Un autre argument,—un des arguments favoris du premier ministre,—c'est qu'un régime national est impossible tant que nous ne disposons pas des médecins, des infirmières, de l'équipement et des autres moyens nécessaires. Pour réfuter cet argument, je me contente d'une affirmation générale.

Si nous avions attendu, en Saskatchewan, d'avoir sept lits d'hôpital par 1,000 habitants, nous n'aurions jamais exécuté notre programme d'hospitalisation. Nous avons commencé par appliquer notre programme pour en arriver peu à peu au nombre de lits d'hôpital dont nous disposons aujourd'hui et, à ce propos, je reconnais au ministre le mérite qui lui revient. Nous devrions commencer par appliquer le programme, quitte à y ajouter le reste par la suite.

L'argument le plus ridicule est, bien sûr, celui de mes amis fidèles soutiens de l'entreprise libre qui crient sans cesse qu'on va étouffer l'initiative privée. Grands dieux! la femme qui est malade et qui se trouve à 45 milles de la ville la plus proche n'est pas d'avis que l'assurance-santé nationale étoufferait son initiative personnelle. La maladie finira par l'emporter et elle n'aura plus à se soucier de son initiative personnelle.

Je me rappelle ce qui m'est arrivé il y a nombre d'années. En 1911, j'ai vendu trois quarts d'acre de terre à la municipalité qui devait s'en servir pour un cimetière. Parce que j'étais là, que j'avais pelles et pics, du café chaud, et le reste, j'ai aidé à enterrer bien des gens à cet endroit. J'en ai connu bien des pauvres femmes qui attendaient la naissance d'un bébé et qui, demeurant à 42 milles de la ville et ne voulant pas ruiner leur famille (c'aurait été la ruine économique pour le reste de la vie, si elles étaient allées à l'hôpital), essayaient de se passer de l'hô-